

# REUNION PUBLIQUE DU 24 NOVEMBRE 2023

## **La Commune:**

- Centre bourg
- Sécurisation des déplacements
- Aménagement zone de Lucle

## **La Communauté de Communes**

- Les OM
- L'assainissement collectif

## **La transition écologique**

- Urbanisme ZAN et ZADER
- Les diagnostics énergétiques des bâtiments
- La consommation d'eau

# Projets communaux

# Le centre bourg

Scénario retenu après la consultation de juin 2023



- Maintien d'une salle associative sur la place,
- démolition/reconstruction du bâtiment atelier/garage, sur la place
- Préparation de locaux commerciaux, voire de logements, sur la place



- Agrandissement de la salle SMA au stade

## **La poursuite du projet:**

- Etudes de conception à lancer pour des bâtiments RE2020\* et HVE  
(\*RT2012 à RE2020)

## **Le financement:**

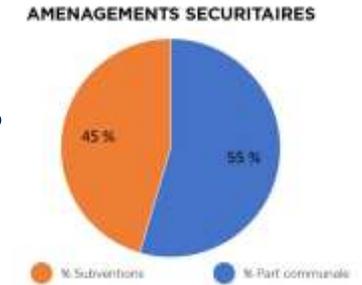
- Candidature à l'appel à projet « Villages d'avenir » . Attente réponse Préfecture dans les prochains mois.
- Préparation des appels à subventions

## **Le calendrier prévisionnel:**

- 2024/2025 études et montage financier
- 2026 à 2030 phase opérationnelle (Travaux)

# Projets communaux La sécurisation des déplacements

- **Préparé en 2021**, par Alpétudes, soumis à accord du Département
- **Première étape** comprenant les Roles, Bidaudière et Lucle/Charmes réalisée en 2022 et 2023.
- **Seconde étape** comprenant le carrefour Charmes/centre, la rue du centre et Fontaine Chevrot prévue à partir de 2024, selon attribution des subventions.



# Projets communaux La sécurisation des déplacements

## **ZONES 30:**

Consultation peu suivie. Un échange sera proposé en 2024, avec les riverains, par secteur.  
Obligation de respecter les règles de sécurité imposant la V30 pour certains aménagements.  
Attention zone 30 = possibilité aux circulations douces d'être à contre-sens

## **STOP:**

Plusieurs demandes de mise en place ont été faites.  
Dispositif efficace, si l'axe protégé est lui-même avec un tracé qui en limite la vitesse

Les dispositifs seront posés en 2024, dans le cadre de la deuxième étape de sécurisation

# Projets communaux Les aménagements de la zone de Lucle

Les équipements sportifs et de loisirs sont achevés.

- Après la réalisation des jeux et divers (tables, bancs) de 2021/2022;
- 3 équipements ont été mis en œuvre en 2023, grâce à l'apport financier de l'Etat (ANS de la Région AURA et du Département de l'Isère).



Aire de Fitness



Aire de Badminton/Volley



Aire de Ping-Pong

# Projets communaux Les aménagements de la zone de Lucle

## Les aménagements paysagers seront poursuivis en 2024/2025

- Plantations réalisées en 2021, 2022 et 2023
- Cheminement, Pancartage et nouvelles plantations en attente de co financement



# Projets Intercommunaux Les Ordures Ménagères

## La question du financement

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 14,23% en 2023, augmentera encore jusqu'à atteindre **14,96% en 2026**

- Les coûts de collecte 
- Les coûts du tri 
- Les coûts\* d'enfouissement 

- Le tri est insuffisant à la source 
- Les exigences normatives de traitement augmentent 
- Les conditions de recyclage sont aléatoires

*\*TGAP passe de 35€/T en 2020 à 65 €/T en 2025*

## Données 2022 sur territoire BIC:

- Quantité collectée: 11 000 T déchets ménagers, 4 000 T PAV, 30 000 T déchetterie
- 28 000 T revalorisées et 17 000 T non revalorisées dont 6 000 T issues des déchetteries et 2 000 T issues de la collecte déchets ménagers

# Projets Intercommunaux Les Ordures Ménagères

## Fin de la collecte à la porte entre 2024 et 2026

- Livraison des containers
- Mise en place de 300 Points d'apport
- Mise à disposition des nouveaux véhicules
- Réorganisation des métiers et du personnel

## 7 points sont prévus sur CULIN

- Place de l'église (enterré)
- Stade/groupe scolaire (hors sol)
- Carrefour Laurendière/Pré Badin (hors sol)
- Carrefour Charmes/rue du centre (hors sol)
- Route de Bagneux (hors sol)
- Entrée des Roles côté village (semi-enterré)
- Brosses (à définir)



## ACCES Contrôlé aux déchetteries

- Inscription en ligne dès maintenant
- Mise en application au 1<sup>ER</sup> janvier 2024

# Projets intercommunaux L'assainissement collectif

## OBJECTIF:

- Passer à 650 Eq Habitants
- Répondre aux nouvelles normes de rejet en sortie de traitement

Permettra de lever l'inconstructibilité sur le centre du village



# Projets intercommunaux L'assainissement collectif

## CALENDRIER

- Automne 2022 Dossier avant projet
- Année 2023 études diverses
- Fin 2023 Dossier projet
- 1<sup>er</sup> semestre 2024 **Dossier Loi sur l'Eau**

## FINANCEMENT

Montage financier environ **1 500 000 €**  
(Bièvre Isère + partenaires institutionnels)

**Si OK:**

Avant été 2024 Consultation des Entreprises



# La transition écologique

**Les objectifs globaux:** Des conséquences et des dispositions à intégrer dans tous les domaines (air/eau/énergie/biodiversité)

## Le calendrier

Des objectifs stricts fixés par la loi, pour l'horizon 2050

Des points d'étapes déjà très importants pour 2030, puis 2040

## Les conséquences locales

Urbanisation en diminution jusqu'à fin d'artificialisation des terres agricoles et naturelles en 2050

Transformation des pratiques, des consommations et des modes de production

Rénovation/reconstruction des bâtiments publics

# Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

## L'essentiel de la loi du 20 juillet 2023.

En France, 6 à 9% des sols sont artificialisés, c'est-à-dire qu'ils ont connu une altération de leurs fonctions naturelles en raison d'activités humaines.

L'objectif de "ZAN des sols" tend donc à interdire toute artificialisation nette des sols sur une période donnée.

Cela n'implique pas nécessairement l'arrêt total de l'artificialisation de nouveaux espaces. Celle-ci sera conditionnée à une renaturation à proportion égale d'espaces artificialisés.

### Double objectif :

- ➔ **Réduction de 50%** de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.
- ➔ **Zéro artificialisation nette en 2050**, c'est-à-dire autant de nouvelles surfaces renaturées que de nouvelles surfaces artificialisées.

**Contrainte** : Diminution des zones constructibles et régulation des permis de construire